



INFO MAIRIE

Incivilité cimetière - Recensement militaire

•**Incivilités cimetière** : Depuis quelques temps, plusieurs Brochonnais constatent des dégradations et incivilités sur les tombes de leurs défunts.

La Municipalité invite toute personne subissant ces dégradations (destruction de plaque-casse-vol-etc.) sur leur stèle, à déposer plainte auprès de la gendarmerie de Gevrey-Chambertin, et à bien vouloir nous le signaler en mairie.

•**Recensement militaire** : Les jeunes gens, filles ou garçons âgés de **16 ans** nés en janvier, février et mars 2003, sont invités à se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille afin de réaliser leur inscription au recensement militaire pour la 1^{ère} période de l'année 2019.



Prochain Conseil municipal
Mercredi 20 mars 2019
Salle du Conseil, Mairie de Brochon



Mairie
16, Route des Grands Crus
21220 BROCHON
☎ 03 80 52 46 35
☎ 03 80 52 26 18
✉ mairiedebrochon@wanadoo.fr
🌐 www.brochon.fr

ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Suite à la démission de Monsieur le Maire **Claude REMY**, acceptée par Monsieur Le Préfet de la Région de Bourgogne-Franche-Comté le 1^{er} mars dernier, des élections complémentaires pour trois sièges de conseillers municipaux vont être organisées prochainement.

Les candidats à l'élection devront **obligatoirement déposer** leur candidature à la Sous-préfecture de Beaune au moyen de l'imprimé CERFA n° 14996-02, sans omettre de joindre toutes les pièces justificatives demandées, listées au verso de ce document.

Pour le dépôt des déclarations de candidatures, vous devrez prendre rendez-vous à la Sous-préfecture de Beaune, en téléphonant au 03-45-43-80-05 ou au 03-45-43-80-02,

Jusqu'au jeudi 11 avril 2019 à 18H

Vous pouvez, dès à présent retirer les documents nécessaires à votre candidature au secrétariat de mairie, aux horaires d'ouverture.



Mardi 19 mars – 17h30 Monument aux Morts

Les cérémonies commémoratives du 57^{ème} anniversaire du « cessez-le-feu » de la guerre d'Algérie organisées par les Municipalités de BROCHON et FIXIN, et le comité local de la FNACA se dérouleront comme suit :

- 18h15 : Cérémonie au Monument aux morts de FIXIN,
- 18h45 : Pot de l'amitié à la salle Camille CRUSSEREY à FIXIN



Bibliothèque Municipale Bénévole

L'équipe de la bibliothèque de BROCHON recherche une personne pour effectuer occasionnellement la permanence du mercredi soir de 17h00 à 18h00 (Accueil du public – prêts de livres – etc..).

Si vous êtes intéressé, nous vous remercions de prendre contact avec le secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture, ou par téléphone au 03-80-52-46-35



Comité des Fêtes de BROCHON Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes et d'animations de BROCHON se tiendra à la salle de réunion du caveau municipal le

Samedi 30 mars 2019 à 18h30

A cette occasion, les membres du comité invitent toutes les personnes souhaitant y adhérer, à participer à cette réunion.

Gendarmerie Prévention délinquance - Brigade Numérique

La gendarmerie enregistre une recrudescence du nombre de cambriolages ces derniers mois dans la zone où se situe notre village, et nous demande de rappeler aux habitants de rester vigilants.

Vous ne devez pas hésiter à composer le 17 afin de signaler tout comportement ou véhicule suspect.

D'autre part, depuis le 27 février 2018, la brigade numérique est là pour vous répondre. Son rôle est de favoriser, via le numérique, le contact avec la population, à l'adresse suivante :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr//Zooms/La-brigade-numerique-en-5-questions>

BRIGADE numérique Gendarmerie

En cas d'urgence, contactez le 17 ou 112

La brigade numérique répond à toutes vos sollicitations **NON-URGENTES** sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr ou les réseaux sociaux

24h/24 Tous lieux

- Dialoguer en temps réel, vous apporter une réponse concrète et immédiate
- Nous signaler un événement ou un fait
- Vous donner une réponse à un problème de sécurité
- Vous renseigner sur les démarches de préplainte en ligne
- Vous orienter vers l'administration compétente
- Obtenir un récépissé d'enregistrement sur la main courante gendarmerie pour acter un différend familial, de voisinage sans pour autant déposer plainte